

La Communauté de communes Cœur de Lozère [viagra soft tabs](#) [viagra kaufen](#) argaiv1291

poursuit son soutien aux entreprises des secteurs

particulièrement affectés par la crise sanitaire

La Communauté de communes Cœur de Lozère vient de voter l'instauration d'un dégrèvement exceptionnel des deux tiers de la cotisation foncière des entreprises (CFE) pour les structures de petite ou moyenne taille des secteurs relevant du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture et de l'évènementiel particulièrement affectés par la crise sanitaire. La collectivité souhaite mettre en œuvre ce dispositif de dégrèvement exceptionnel afin d'assister les entreprises dans leur sortie de la crise sanitaire.

Cette mesure, prévue dans le cadre du troisième projet de loi de finances rectificative pour 2020, vient s'ajouter à celles déjà prises par la collectivité en mai et juin derniers en faveur du tissu économique local. Parmi ces mesures, citons l'abondement au fonds l'OCCAL qui vient en aide aux professionnels du tourisme, aux commerçants et artisans de proximité ainsi que la mise en place de chèques-cadeaux à hauteur de 115 000 € à dépenser dans les commerces, bars et restaurants locaux.

Après les baisses du taux de la fiscalité de plus de 5% de la taxe foncière sur les propriétés bâties en 2019 et 2020, la baisse de 10% de la même taxe pour les commerces de moins de 400 m², cette nouvelle action vise à soutenir l'économie du cœur de Lozère.

Renseignements : Direction de la Communauté de Communes Cœur de Lozère - 04 66 94 09 67.

